

PROGRAMME

Loi ALUR "Accès au logement et à un urbanisme rénové"

www.formation.cci21.fr

INTER- ENTREPRISE

LES PLUS : Une formation dispensée par un expert
Un consultant qui s'adapte à vos besoins
Une mise en pratique pour ancrer les connaissances



Formations obligatoires loi Hoguet : Professionnels de l'immobilier

(Décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier)

- **Loi ALUR "Accès au logement et à un urbanisme rénové" (7h)**



► Contact

CCI Formation Côte-d'Or
03 80 19 11 00

un service



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.

LES PLUS : Une formation dispensée par un expert
Un consultant qui s'adapte à vos besoins
Une mise en pratique pour ancrer les connaissances

► CONTEXTE

Par décret du 18 février 2016, les pouvoirs publics ont rendu obligatoire la formation continue pour les professionnels de l'immobilier. Les professionnels de l'immobilier doivent suivre une formation continue d'une durée minimale de 14 heures par an (ou 42 heures au cours de 3 années consécutives d'exercice) pour obtenir le renouvellement de leur carte professionnelle d'agent immobilier.

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/actualites/A10430>

► OBLIGATION DE FORMATION

Le renouvellement de la carte professionnelle qui arrive à échéance est conditionné par le suivi de cette formation.

- ✓ si la carte expire en 2017, son titulaire doit justifier de 14 heures de formation continue,
- ✓ si la carte expire en 2018, son titulaire doit justifier de 28 heures de formation continue.

LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové.

Echéancier des décrets :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichLoiPubliee.do?idDocument=JORFDOLE000027617351&type=echeancier&typeLoi&legislature=14>

► ORGANISATION DE LA FORMATION :

- **Durée :** 1 journée soit 7 heures
- **Dates :** 11 DECEMBRE 2018
- **Coût :** 310 € Net de taxes
- **Lieu :** CCI FORMATION Côte-d'Or
Place des Nations Unies
21 000 DIJON

LES PLUS : Une formation dispensée par un expert
Un consultant qui s'adapte à vos besoins
Une mise en pratique pour ancrer les connaissances

INTER- ENTREPRISE

FICHE PEDAGOGIQUE – Loi ALUR "Accès au logement et à un urbanisme rénové"

CHAMPS D'ACTIVITÉ	OPERATEURS	FORMATION	DUREE
Formation Continue obligatoire		LOI ALUR	7 h
A QUI S'ADRESSE LA FORMATION	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les titulaires de la carte professionnelle mentionnée à l'article 1er du décret du 20 juillet 1972 ou lorsqu'il s'agit de personnes morales, leur représentant légal et statutaire. 2. Les personnes mentionnées au dernier alinéa de l'article 3 de la loi du 2 janvier 1970 qui assurent la direction d'un établissement, d'une succursale, d'une agence ou d'un bureau. 3. Les personnes, salariées ou non, habilitées par le titulaire de la carte professionnelle à négocier, s'entremettre ou s'engager pour le compte de ce dernier. 		
OBJECTIFS DE LA FORMATION	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour des connaissances et des évolutions réglementaires 		
OBJECTIFS PEDAGOGIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Présentation du texte de loi et des objectifs recherchés dans sa mise en œuvre. 		
ÉVALUATION	Evaluation : remise d'une attestation de suivi de stage attestation de formation obligatoire.		

PROGRAMME

Loi ALUR "Accès au logement et à un urbanisme rénové"

LES PLUS : Une formation dispensée par un expert
Un consultant qui s'adapte à vos besoins
Une mise en pratique pour ancrer les connaissances

INTER- ENTREPRISE

	METHODES PEDAGOGIQUES	PROGRAMME & CONTENUS
7h	<ul style="list-style-type: none"> • Alternance d'apports théoriques et de cas pratiques 	<p style="text-align: center;">LOI ALUR</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise en oeuvre : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Compréhension des textes, ✓ Opportunités /menaces pour les acteurs du logement ✓ Evolutions législatives ✓ Etat de la situation, dernières modifications, abandons, changements

Fiche non exhaustive – © Tous droits réservés CCI France